

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE DU 7 JANVIER 2019

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 7 janvier 2019 à 19h30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1  
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

#### Absence

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- A) Présences et ouverture de la séance du 7 janvier 2019 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 janvier 2019.**
- C) Adoption des procès-verbaux du 3 et du 17 décembre 2018.**
- D) Prochaine réunion de travail le 29 janvier 2019.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
  - 1) Taux d'intérêt facturé en 2019 sur les comptes de taxes et autres facturations.
  - 2) Demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 et responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada.
  - 3) Transport de personnes HSF, prévisions budgétaires 2019.
  - 4) Engagement d'un journalier conducteur occasionnel, monsieur Francis Larouche.
  - 5) Monsieur Pete Lachance, demande d'exclusion de la zone agricole.
  - 6) Camping Co-op Familiale Prévert, demande d'exclusion de la zone agricole.
  - 7) Centre communautaire de Bulwer, demande d'aide financière 2019.
  - 8) Structure organisationnelle et organisation du travail, acceptation d'une offre de service.

- 9) Ferme Ecame SENC, dérogation mineure 2018-11-09-D.
- 10) Servitude, station d'épuration du chemin des Iris, demande d'autorisation à la CPTAQ.
- 11) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, station d'épuration du chemin des Iris.
- 12) Rue Church, Sawyerville, acceptation du plan de lotissement de rue.
- 13) Engagement de madame Linda Côté, poste de concierge permanent à temps plein, 40 heures par semaine.
- 14) Scie à chaîne Claude Carrier, achat d'une souffleuse, financement sur 36 mois.
- 15) Somme payable en 2019 pour les services de la Sûreté du Québec.
- 16) Redevances gravières et sablières, modification de la résolution 2018-12-6725.
- 17) Piscine municipale de Cookshire, modification de la résolution 2018-06-6532.
- 18) Utilisation du surplus réservé pour les coûts concernant le projet du développement domiciliaire de Johnville et les coûts supplémentaires pour le centre communautaire de Johnville.

**H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

**I) Propositions des membres du conseil.**

**J) Avis de motion.**

- 1) Règlement 252-2019 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2019.

**K) Étude et adoption de règlements.**

- 1) Règlement 251-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

**L) Comptes du mois.**

**M) Varia.**

**N) Période de questions.**

**O) Ajournement ou clôture de la séance.**

\*\*\*\*\*

**A) Présences et ouverture de la séance du 7 janvier 2019 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**

**B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 janvier 2019.**

Résolution 2019-01-6735

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 7 janvier 2019 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- C) Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 décembre 2018 et de la séance spéciale sur le budget du 17 décembre 2018.**

Résolution 2019-01-6736

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2019-01-6737

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale sur le budget du 17 décembre 2018 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- D) Prochaine réunion de travail le 29 janvier 2019.**

- E) Période de questions.**

Aucune.

- F) Correspondance.**

Résolution 2019-01-6738

Fédéral

1. Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et ministre du Développement international – Présentation du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).
2. Service Canada – Information sur le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (PFPIIS).
3. The Sherbrooke Hussars – Remerciements pour notre participation à l'exercice Hussars Endurcis du 25 novembre 2018.
4. FCM – Invitation à devenir membre.

Provincial

5. Gouvernement du Québec – Campagne gouvernementale contre la violence sous toutes ses formes.
6. FQM – Communiqué : « Contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. »

7. Office des personnes handicapées du Québec – Offre de soutien-conseil.
8. MMQ – Communiqués : « 3 M\$ en ristourne pour les membres de la MMQ. » / « La MMQ dévoile le nom du gagnant de son concours 15 ans, ça se fête, Municipalité de Verchères. » / « Nouveau site web de la MMQ. »
9. Commission municipale du Québec – Décision concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle.

#### Municipal

10. Municipalité de Newport – Demande au DGEQ, formation pour l'élection du préfet au suffrage universel.
11. Ville de East Angus – Demande au DGEQ, formation pour l'élection du préfet au suffrage universel.

#### Associations

12. Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François – Invitation à la prochaine rencontre Énergie jeunesse le 29 janvier 2019.
13. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Lancement de la période de mise en candidature au Prix Dollard-Morin.
14. Rues Principales – Invitation à devenir membre.
15. Fondation des CLSC et CHSLD du Haut-Saint-François – Campagne annuelle de sollicitation.

#### Offres de service

16. Éco Entreprises Québec – Financement de la collecte sélective municipale.
17. Gestar – Plan de Gouvernance Documentaire.
18. Forma Lourd – Offre de formation.
19. Thomson Reuters – Nouvelle édition « Les contrats municipaux par demandes de soumissions »

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **G) Autres sujets - Activités de proximité.**

- 1) Taux d'intérêt facturé en 2019 sur les comptes de taxes et autres facturations.

Résolution 2019-01-6739

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'établir le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres facturations non payés aux dates d'échéance à 12 % pour l'année 2019.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 et responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada.

Résolution 2019-01-6740

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton présente un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 pour embaucher :

- 16 employés de camps de jour pour les secteurs de Cookshire, de Johnville et de Sawyerville.

QUE madame Mélanie St-Pierre, directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs, est nommée responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada et elle est autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Transport de personnes HSF, prévisions budgétaires 2019.

Résolution 2019-01-6741

ATTENDU que l'organisme le Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU que la Ville de Cookshire-Eaton adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU que la Ville de Cookshire-Eaton approuve les prévisions budgétaires 2019;

ATTENDU que la Ville de Cookshire-Eaton approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 15 999 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Engagement d'un journalier conducteur occasionnel, monsieur Francis Larouche.

Résolution 2019-01-6742

CONSIDÉRANT les recommandations du surintendant aux travaux publics pour l'engagement d'un journalier conducteur occasionnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu de retenir les services de monsieur Francis Larouche pour occuper un poste de journalier conducteur occasionnel au service des travaux publics.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Monsieur Pete Lachance, demande d'exclusion de la zone agricole.

Résolution 2019-01-6743

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Lachance, propriétaire du lot 4 488 146 à Sawyerville désire que sa propriété soit exclue de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur ne peut faire lui-même la demande à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) lorsque la demande concerne une exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de concordance, la MRC du Haut-Saint-François devra modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de concordance, la Ville de Cookshire-Eaton devra modifier son plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la superficie totale visée par la demande d'exclusion est 2,9 ha;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, à une séance tenue le 18 décembre 2018, avise la municipalité qu'il n'a pas d'objection à exclure le lot de la zone agricole malgré le fait qu'aucune description du projet n'est déposée pour appuyer la demande;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acheminée à la MRC sur Haut-Saint-François pour l'obtention d'un avis préliminaire;

CONSIDÉRANT qu'une firme spécialisée dans le domaine préparera la demande d'exclusion conformément aux exigences de la loi et en considérant les caractéristiques propres au secteur en cause;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François un avis préliminaire concernant cette demande d'exclusion de la zone agricole;

QUE suite à la réception d'un avis positif de la MRC du Haut-Saint-François, le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à présenter une demande d'exclusion de la zone agricole portant sur le lot 4 488 146 auprès de la CPTAQ;

QUE les frais reliés à cette demande soient assumés par le demandeur, incluant la demande d'avis préliminaire à la MRC du Haut-Saint-François;

Le conseiller Pete Lachance déclare son intérêt et s'abstient de toute discussion et de vote à ce sujet.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Camping Co-op Familiale Prévert, demande d'exclusion de la zone agricole.

Résolution 2019-01-6744

CONSIDÉRANT que le Camping Co-op Familiale du Prévert, propriétaire du

lot 4 486 965 de 34,3 ha à Birchton désire exclure une partie de ce lot de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur ne peut faire lui-même la demande à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) lorsque la demande concerne une exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de concordance, la MRC du Haut-Saint-François devra modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de concordance, la Ville de Cookshire-Eaton devra modifier son plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la superficie totale visée par la demande d'exclusion est d'environ 9,9 ha;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, à une séance tenue le 18 décembre 2018, avise la municipalité qu'il n'a pas d'objection à exclure la partie de ce lot de la zone agricole malgré le fait qu'aucune description du projet n'est déposée pour appuyer la demande;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acheminée à la MRC sur Haut-Saint-François pour l'obtention d'un avis préliminaire;

CONSIDÉRANT qu'une firme spécialisée dans le domaine préparera la demande d'exclusion conformément aux exigences de la loi et en considérant les caractéristiques propres au secteur en cause;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François un avis préliminaire concernant cette demande d'exclusion de la zone agricole;

QUE suite à la réception d'un avis positif de la MRC du Haut-Saint-François, le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à présenter une demande d'exclusion de la zone agricole portant sur une partie du lot 4 486 965 auprès de la CPTAQ;

QUE les frais reliés à cette demande soient assumés par le demandeur, incluant la demande d'avis préliminaire à la MRC du Haut-Saint-François.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Centre communautaire de Bulwer, demande d'aide financière 2019.

Résolution 2019-01-6745

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Community Center de Bulwer pour leurs activités de l'année 2019.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Structure organisationnelle et organisation du travail, acceptation d'une offre de service.

Résolution 2019-01-6746

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario

Gendron, il est résolu d'accepter l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités, datée du 26 septembre 2018, concernant l'analyse de la structure organisationnelle et de l'organisation du travail de la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Ferme Ecame SENC, dérogation mineure 2018-11-09-D.

Résolution 2019-01-6747

CONSIDÉRANT que Ferme Ecame SENC, 48 chemin Couture, Cookshire-Eaton (secteur Johnville), dont la propriété est située dans la zone rurale RU-2 (lot 4 486 195), demande que la municipalité accepte les dérogations suivantes :

- Autoriser 4482,8 mètres carrés pour la superficie de la propriété, le règlement de lotissement exige 5000 mètres carrés;
- Autoriser 3,38 mètres pour le frontage de la propriété, le règlement de lotissement exige 35 mètres et 3,2 mètres pour le terrain résiduel;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2018-11-09-D de Ferme Ecame SENC à une séance tenue le 18 décembre 2018 mentionnant qu'aucun préjudice sérieux ne serait causé advenant l'acceptation de la demande;

CONSIDÉRANT que le demandeur doit adresser une demande d'autorisation à la Commission du territoire agricole du Québec pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme ajoute, qu'advenant le refus de la CPTAQ pour détacher et vendre le périmètre de droit avec la résidence de 5000 mètres carrés, que la municipalité accepte une superficie de 4482,8 mètres carrés tel que montré au plan de l'arpenteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-11-09-D de Ferme Ecame SENC.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Servitude, station d'épuration du chemin des Iris, demande d'autorisation à la CPTAQ.

Résolution 2019-01-6748

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit entreprendre les démarches nécessaires afin de permettre la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées sur le chemin des Iris, secteur Johnville;

CONSIDÉRANT que la station d'épuration des eaux usées actuelle fait l'objet d'un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), anciennement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'ouvrage d'assainissement des eaux usées de Johnville depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a mandaté la firme Les Services Exp inc. afin de préparer les plans et devis ainsi que la demande de certificat d'autorisation au MELCC relativement à la nouvelle station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la nouvelle station d'épuration est nécessaire afin de corriger les problématiques liées aux installations de traitement existantes (champs d'épuration) et augmenter la capacité de traitement des eaux usées dans le secteur de Johnville considérant les développements domiciliaires à venir;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un étang aéré à parois verticales d'une capacité de 3000 m<sup>3</sup> et d'un émissaire d'une dimension de 200 millimètres se jetant dans le ruisseau Haseltine situé sur le lot adjacent;

CONSIDÉRANT que le ruisseau Haseltine est de la compétence de la MRC du Haut-Saint-François en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) et que cette dernière appuie le projet considérant le peu d'impacts appréhendés sur l'écoulement des eaux du ruisseau Haseltine ;

CONSIDÉRANT qu'une conduite devant servir au renvoi à la rivière des eaux traitées par la nouvelle usine d'épuration des eaux usées doit passer sur la propriété de Léo Martin inc., lot 4 486 163;

CONSIDÉRANT qu'une servitude réelle et perpétuelle consistant en un droit de construire, poser, remplacer, réparer, entretenir, inspecter et exploiter en dessous du fonds servant doit être enregistrée sur la propriété de Léo Martin inc.;

CONSIDÉRANT que le secteur visé par la demande comprend une partie du lot 4 486 164, cadastre du Québec, et que le lot visé ainsi que les superficies sont décrits au rapport préparé par l'arpenteur-géomètre, Christian De Passilié, daté du 6 novembre 2018 et joint à la présente;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que la demande n'entraîne aucune contrainte permanente à la pratique de l'agriculture dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande ne met pas en péril l'homogénéité de la zone agricole ou des cultures dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le projet minimise les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement durable des activités agricoles en zone agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE ce conseil appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier, monsieur Martin Tremblay, est autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, station d'épuration du chemin des Iris.

Résolution 2019-01-6749

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'autoriser le paiement de 880,99 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Services exp inc. concernant le dossier de la station d'épuration du chemin des Iris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Rue Church, Sawyerville, acceptation du plan de lotissement de rue.

Résolution 2019-01-6750

CONSIDÉRANT la demande no 1233068 concernant l'opération cadastrale pour la subdivision d'un tronçon de la rue Church aux fins d'acquisition par Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT le règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale comprend la création d'une voie de circulation et que le conseil municipal doit l'approuver préalablement, tel que stipulé par le règlement 119-2008 (article 4.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton approuve la demande de permis de lotissement no 1233068 préparée par Christian de Passilié, arpenteur-géomètre, (minute 13126);

QUE madame Nicole Jolicoeur, inspectrice en bâtiment et en environnement, est autorisée à signer le permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Engagement de madame Linda Côté, poste de concierge permanent à temps plein 40 heures par semaine.

Résolution 2019-01-6751

CONSIDÉRANT la Ville de Cookshire-Eaton désire combler un poste de concierge au service des Parcs, espaces verts et bâtiments;

CONSIDÉRANT que le poste de concierge a été affiché selon les dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services de madame Linda Côté pour occuper le poste de concierge permanent à temps plein 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Scie à chaîne Claude Carrier, achat d'une souffleuse, financement sur 36 mois.

Résolution 2019-01-6752

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

QUE la municipalité accepte l'offre de Scie à chaîne Claude Carrier d'un montant de 2 467,25 \$ (incluant les taxes), pour l'achat d'une souffleuse Cub Cadet 2 (N/S 1F068B10151);

QUE le paiement de la souffleuse sera échelonné sur 36 mois sans intérêt selon le plan offert par le vendeur;

QUE la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs est autorisée à signer tout document relatif à l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Somme payable en 2019 pour les services de la Sûreté du Québec.

Résolution 2019-01-6753

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu de payer la facture de 682 886 \$ pour les services de la Sûreté du Québec selon les modalités suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement au plus tard le 30 juin 2019;
- 2<sup>e</sup> versement au plus tard le 31 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Redevances gravières et sablières, modification de la résolution 2018-12-6725.

Résolution 2019-01-6754

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'approuver l'utilisation d'un montant de 370 000 \$ provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'entretien du réseau routier municipal (fonds gravières et sablières).

Cette résolution abroge la résolution 2018-12-6725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Piscine municipale de Cookshire, modification de la résolution 2018-06-6532.

Résolution 2019-01-6755

CONSIDÉRANT que le conseil désire revoir la méthode de financement de la nouvelle piscine de Cookshire dont le contrat a été accordé par la résolution 2018-06-6532;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu de remplacer le dernier paragraphe de la résolution 2018-06-6532 par le suivant :

QUE la nouvelle piscine municipale de Cookshire soit financée à même le fonds de roulement de la municipalité.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Utilisation du surplus réservé pour les coûts concernant le projet du développement domiciliaire de Johnville et les coûts supplémentaires pour le centre communautaire de Johnville.

Résolution 2019-01-6756

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'affecter les dépenses suivantes au surplus accumulé :

- Développement domiciliaire du secteur de Johnville (environ 96 625 \$);
- Coûts supplémentaires pour le centre communautaire de Johnville (environ 63 680 \$).

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

Aucun.

### **I) Propositions des membres du conseil.**

Aucune.

### **J) Avis de motion.**

- 1) Règlement 252-2019 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2019.

Résolution 2019-01-6757

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Mercier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2019.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

### **K) Étude et adoption de règlements.**

- 1) Règlement 251-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Résolution 2019-01-6758

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'adopter le règlement 251-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout

immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**L) Comptes du mois**

Résolution 2019-01-6759

**Compte salaires**

**123 373,63 \$**

**Compte général**

201801887 (I)	STEPHANE VALLEE	1 307,85 \$
201801902 (I)	LYNDA COTÉ	175,11 \$
201801903 (I)	HYDRO QUÉBEC	5 380,09 \$
201801904 (I)	GESTION GILLES GENEST	23,84 \$
201801905 (I)	BELL CANADA	1 062,47 \$
201801906 (I)	THE RECORD	130,38 \$
201801907 (I)	TELMATIK	199,49 \$
201801908 (I)	SCIES À CHAINE CLAUDE CARRIER INC.	73,00 \$
201801909 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	32 351,90 \$
201801910 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	423,50 \$
201801911 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	865,14 \$
201801912 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 773,35 \$
201801913 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	180,51 \$
201801914 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	1 315,08 \$
201801915 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	1 888,12 \$
201801916 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	13,43 \$
201801917 (I)	TRANSPORT JEAN-LUC CLÉMENT INC.	6 782,08 \$
201801918 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN E.A. ENR.	1 088,98 \$
201801919 (I)	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	909,96 \$
201801920 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET EMBALLAGE	967,21 \$
201801921 (I)	PAGNET DU CANADA INC.	51,77 \$
201801922 (I)	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	16,38 \$
201801923 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	4 307,12 \$
201801924 (I)	GROUPE ENVIRONEX	1 469,38 \$
201801925 (I)	PREVIMED INC.	81,79 \$
201801926 (I)	LA CARTOUCHERIE	20,82 \$
201801927 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	3 114,17 \$
201801928 (I)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	404,08 \$
201801929 (I)	BOUCHARD MATÉRIEAUX INC.	2 793,76 \$
201801930 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 691,93 \$
201801931 (I)	GROUPE CAMERON	252,95 \$
201801932 (I)	MARIO CRETE ENR.	189,71 \$
201801933 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	906,73 \$
201801934 (I)	Visa Desjardins	1 734,75 \$
201801935 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	218,45 \$
201801936 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	2 213,27 \$
201801937 (I)	TARDIF DIESEL INC.	612,75 \$
201801938 (I)	MARIO GENDRON	36,88 \$
201801939 (I)	SINTRA INC.	338,20 \$
201801940 (I)	RESTO 108	189,11 \$
201801941 (I)	PITNEY WORKS	624,00 \$
201801942 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	295,71 \$
201801943 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR (2015)	632,36 \$
201801944 (I)	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	632,09 \$
201801945 (I)	SEL WARWICK (QUEBEC) INC.	8 383,69 \$
201801946 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	335,37 \$
201801947 (I)	GARAGE JB LAROCHE INC.	77,92 \$
201801948 (I)	ENTREPRISE LTCA INC.	318,07 \$
201801949 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	2 239,44 \$
201801950 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	557,80 \$
201801951 (I)	DICOM EXPRESS INC.	35,86 \$
201801952 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	143,11 \$
201801953 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	700,10 \$
201801954 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	1 079,62 \$

201801955 (I)	FRANCOIS LOISELLE	200,00 \$
201801956 (I)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	614,84 \$
201801957 (I)	COMMUNICATION PLUS	926,51 \$
201801958 (I)	COMITE DE LA MINI URGENCE DU HSF	720,00 \$
201801959 (I)	UNIVERSAL MEDIA	712,82 \$
201801960 (I)	RESTAURANT CAFÉ CENTRAL	508,46 \$
201801961 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	707,33 \$
201801962 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	3 943,94 \$
201801963 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	402,61 \$
201801964 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	831,47 \$
201801965 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	75,75 \$
201801966 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	1 144,00 \$
201801967 (I)	INFORMATIQUE INPRO	524,19 \$
201801968 (I)	SUBWAY COOKSHIRE	19,40 \$
201801969 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	82,17 \$
201801970 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	763,45 \$
201801971 (I)	LES POMPES R. FONTAINE	17 147,89 \$
201801972 (I)	CAROLINE TALBOT	300,00 \$
201801973 (I)	NETREVOLUTION	79,16 \$
201801974 (I)	FRANÇOIS PROULX	96,00 \$
201801975 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	250,36 \$
201801976 (I)	CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY CAN.	3 720,00 \$
201801977 (I)	MAGBROOKE FOURNITURE IND. INC.	85,61 \$
201801978 (I)	GIVESCO	708,71 \$
201801979 (I)	LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	1 156,85 \$
201801980 (I)	ENERGIR	186,94 \$
201801981 (I)	STELEM	293,19 \$
201801982 (I)	BRUCE BENNETT	77,01 \$
201801983 (I)	CHEM ACTION INC.	1 171,31 \$
201801984 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	21 986,37 \$
201801985 (I)	ESPACE PISCINE	834,55 \$
201801986 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	62,07 \$
201801987 (I)	MACPEK INC.	5 329,50 \$
201801988 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	297,07 \$
201801989 (I)	MICHELIN AMERIQUE DU NORD	4 970,19 \$
201801990 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	70,08 \$
201801991 (I)	LES CARRIÈRES DE ST-DOMINIQUE LTÉE	17 359,06 \$
201801992 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	21 040,42 \$
201801993 (I)	LINDE CANADA LIMITÉE 15687	45,83 \$
201801994 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	769,14 \$
201801995 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	804,83 \$
201801996 (I)	GÉNÉRATRICE DRUMMOND	734,08 \$
201801997 (I)	CENTRE L CRAIG-1863-4725 QUEBEC INC	257,18 \$
201801998 (I)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	1 238,86 \$
201801999 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	3 330,35 \$
201802000 (I)	TOP LIFT ENTREPRISES	154,65 \$
201802001 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	623,35 \$
201802002 (I)	PG SOLUTIONS INC.	2 506,46 \$
201802003 (I)	THERMOSHELL	10 775,05 \$
201802004 (I)	FORMATION SAVIE INC.	2 903,12 \$
201802005 (I)	P.S. ENVIRO ENR.	800,00 \$
201802006 (I)	DOWNEY ET ROBERGE	758,84 \$
201802007 (I)	INFOTECH	114,98 \$
201802008 (I)	GUYLAINE MARTEL	56,80 \$
201802009 (I)	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE	50 000,00 \$
201802010 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR (2015)	31 246,34 \$
201802019 (I)	CLAUDE BILODEAU	1 325,60 \$
201802020 (I)	GESTION C.POIRIER	43,12 \$
201802021 (I)	REVENU QUÉBEC	658,50 \$
201802022 (I)	NATURE CANTONS-DE-L'EST	13 870,95 \$
201802023 (I)	LES PRODUCTIONS DE L'INCONNU DANS	2 922,66 \$
201802024 (I)	MAROBİ INC.	1 026,23 \$
201802025 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	16 413,11 \$
201802026 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	35 789,27 \$
201802027 (I)	TURBO COMMUNICATIONS	1 264,73 \$
201802028 (I)	CONSTRUCTIONS BINET INC.	127 430,71 \$

201802029 (I)	GRONDIN EXCAVATION INC.	7 894,65 \$
201802030 (I)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	7 731,39 \$
201802031 (I)	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	1 034,78 \$
201802032 (I)	LES SERVICES EXP INC.	28 546,58 \$
201802033 (I)	NATURE CANTONS-DE-L'EST	52 288,00 \$
201802035 (I)	ROTISSERIE ANGUS	230,00 \$
201802036 (I)	TEINTURE DE VITRES D. DIONNE & FILS	172,46 \$
201802037 (I)	BEAUCHEMIN ROBERT, LECLERC PAUL	746,89 \$
201802038 (I)	JEFF CROSS	2 000,00 \$
201802039 (I)	CATHY TURCOTTE	20,54 \$
201802040 (I)	MÉLANIE ST-PIERRE	659,52 \$
201802041 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	9 955,85 \$
201802042 (I)	HYDRO QUÉBEC	21 666,45 \$
201802043 (I)	BELL CANADA	684,20 \$
201802044 (I)	TELMATIK	211,55 \$
201802045 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	402,14 \$
201802046 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	861,59 \$
201802047 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 937,39 \$
201802048 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	31,32 \$
201802049 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	2 678,69 \$
201802050 (I)	PURULATOR	10,60 \$
201802051 (I)	GROUPE ENVIRONEX	1 410,18 \$
201802052 (I)	LA CARTOUCHERIE	115,45 \$
201802053 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	3 335,89 \$
201802054 (I)	GROUPE CAMERON	252,95 \$
201802055 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	414,83 \$
201802056 (I)	PITNEY WORKS	1 076,59 \$
201802057 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	1 190,78 \$
201802058 (I)	DICOM EXPRESS INC.	13,57 \$
201802059 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	413,78 \$
201802060 (I)	COMMUNICATION PLUS	44,84 \$
201802061 (I)	GLEN LEBEL	38,93 \$
201802062 (I)	CÉLINE BLAIS	62,96 \$
201802063 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	613,62 \$
201802064 (I)	DANIEL HURDLE	53,36 \$
201802065 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 600,43 \$
201802066 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	40,40 \$
201802067 (I)	LYNDA COTÉ	275,99 \$
201802068 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	381,83 \$
201802069 (I)	INFORMATIQUE INPRO	421,08 \$
201802070 (I)	NETREVOLUTION	90,54 \$
201802071 (I)	ENERGIR	374,67 \$
201802072 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	12 128,32 \$
201802073 (I)	ALAIN LUSSIER	52,40 \$
201802074 (I)	LOISIR ET SPORT MONTEREGIE	126,47 \$
201802075 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	278,80 \$
201802076 (I)	LABRADOR	33,47 \$
201802077 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201802078 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	413,74 \$
201802079 (I)	THERMOSHELL	32 556,56 \$
201802080 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	16 001,63 \$
201802081 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	30 627,35 \$
201802082 (I)	BÂTIRENTE	8 671,88 \$
201802083 (I)	FONDACTION	4 206,78 \$
201802084 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	738,84 \$
201802085 (I)	Desjardins sécurité financière	2 593,57 \$
201802086 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 947,29 \$
201802087 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	1 180,38 \$
201802088 (I)	REVENU QUÉBEC	271,88 \$
201802089 (I)	SYLVIE LAPOINTE	448,04 \$
201802090 (I)	FRANÇOIS PROULX	203,54 \$
201802091 (I)	LES SERVICES EXP INC.	880,99 \$
201802100 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	273,09 \$

**Total : 777 546,93 \$**

**Grand total : 900 920,56 \$**

*Liste des chèques annulés*

201802092	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	52,83 \$
201802093	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	52,83 \$
201802094	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	51,86 \$
201802095	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	115,57 \$
201802096	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	52,83 \$
201802097	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	52,83 \$
201802098	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	51,86 \$
201802099	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	115,57 \$

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**M) Varia**

Aucun.

**N) Période de questions.**

Aucune.

**O) Levée de la séance.**

Résolution 2019-01-6760

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Sylvie Lapointe  
Mairesse

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier